

de la radiation des microondes et de ses répercussions biologiques possibles sur les poulets. A vrai dire, l'enjeu est beaucoup plus considérable. Nous saisissons mal, comme le font d'ailleurs les milieux scientifiques, tous les effets de l'énergie des microondes sur la faune et la flore en général.

Tout d'abord, monsieur l'Orateur, j'aimerais dire que j'ai reçu récemment une pétition de la part d'environ 500 habitants d'une région du centre du Manitoba dans laquelle, par suite des renseignements publiés récemment sur les effets possibles de la radiation sur les êtres humains, les animaux de ferme et la végétation, ils demandent qu'on entreprenne sur place une enquête minutieuse de tous les terrains entourant des pylônes à microondes.

Cette pétition, je le répète, était signée par presque 500 cultivateurs, exploitants de couveuses et aviculteurs d'une région centrale du Manitoba. Il y a quelques jours, j'ai envoyé une lettre au ministre de l'Agriculture (M. Olson) pour lui signaler cette pétition et l'inquiétude de ces gens, et lui fournir quelques renseignements de base sur un cas typique, celui d'un exploitant d'une des plus importantes fermes avicoles du Manitoba qui exploitait sa ferme avec grand succès depuis six ou sept ans et qui, vers la fin de 1962, a remarqué des symptômes très étranges chez ses troupeaux de poules. De 1963 à 1966 inclu ces symptômes ont persisté. Le ministre est un agronome expérimenté et il doit savoir que quelque chose ne va pas lorsque le taux de valorisation des aliments baisse de moitié, que le taux de mortalité s'élève à 60 pour cent dans un troupeau de 10,000 à 15,000 oiseaux et que les poulets et les dindons perdent leurs plumes d'une façon significative.

Toutes sortes de spécialistes ont été appelés, y compris les vétérinaires du Centre-Ouest des États-Unis, de l'Est et de l'Ouest du Canada, du ministère des Transports et d'autres ministères provinciaux et fédéraux et personne n'a pu diagnostiquer la cause probable. C'est en procédant par élimination que certains d'entre eux ont suggéré qu'il y avait peut-être un rapport mystérieux, ou sinon mystérieux du moins inconnu, entre la condition biologique de ces volailles et la présence d'une station d'hyperfréquence dans le voisinage de la ferme.

Depuis 1964, cet aviculteur et d'autres ont essayé de demander conseil à divers ministères tant fédéraux que provinciaux, et cela n'a pas donné grand'chose. J'hésite à le dire, mais il s'agit ici de quelque chose qui se trouve peut-être à la limite des connaissances scientifiques humaines et, parce qu'il répugnait à ces gens-là de donner un avis concret, l'avi-

[M. Schreyer.]

culteur en question a été abandonné à la grâce de Dieu.

En fin de compte, il a été acculé à la faillite à l'automne de 1966, et la conduite de la Banque d'expansion industrielle a certes laissé beaucoup à désirer. Elle a préféré perdre \$25,000 plutôt que d'aider cet aviculteur à obtenir l'appui et les conseils dont il avait besoin pour se tirer d'embaras.

Je sais que le ministre va se lever pour dire de sa voix rassurante qu'une subvention a été accordée à l'Université du Manitoba. C'est vrai, sauf erreur une subvention initiale de \$3,800. Monsieur l'Orateur, cette somme-là ne suffira même pas à payer les premiers travaux de recherche.

Je dois dire que j'ai demandé l'opinion de spécialistes et nous croyons qu'il serait très utile d'effectuer une étude sur place au lieu d'une expérience en laboratoire. Nous voudrions que les recherches se fassent sur les lieux. Nous avons cru comprendre que nous obtenons au fur et à mesure de plus en plus de renseignements. Ce problème pourrait être attribuable à divers éléments tels que des fuites du pylône, de microondes, l'installation défectueuse d'une pièce ou d'une autre en plus des conditions atmosphériques sur les lieux. Sans entrer dans les détails techniques, je recommanderais au ministre de s'intéresser personnellement à la question.

Je le répète, les indices semblent révéler que nous sommes sur le point de découvrir des faits scientifiques à ce sujet. Il serait regrettable que les ministères pertinents de l'État ne s'y intéressent pas davantage. Je ne crois pas...

M. l'Orateur: A l'ordre, le temps de parole du député est expiré.

• (10.10 p.m.)

M. Schreyer: Puis-je finir ma phrase. Je ne crois pas que notre société serait délibérément assez insensible pour livrer quelqu'un à ses propres ressources lorsqu'il y aurait tellement à faire.

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le député m'a écrit il y a quelques jours et j'ai répondu alors à sa lettre, en lui disant ce que le ministère de l'Agriculture avait fait jusqu'ici. Quant aux plaintes concernant les répercussions biologiques possibles sur la volaille des radiations provenant des émetteurs de microondes, ce fait nous a été signalé à l'automne de 1967 par le président du Syndicat des cultivateurs du Manitoba. Après enquête, nous avons appris que ces plaintes avaient d'abord été